



ARRETE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
N° 586/2023

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Aline PELISSIER, 10eme Vice-présidente de la CCVBA.

Le Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents;
- Vu la délibération n° 02/2022 en date du 11 février 2022 portant élection du Président;
- Vu la délibération n°100/2023 en date du 28 septembre 2023 portant élection de la 10eme Vice-présidente

ARRETE

Article 1 : Une délégation de fonction et de signature est donnée à Aline PELISSIER, 10eme Vice-présidente, chargée de l'agriculture et de l'alimentation afin d'exercer les fonctions suivantes :

- Pilotage des politiques publiques et accompagnement des projets agricoles relatifs à l'adaptation au changement climatique des exploitations, à la préservation du foncier, à l'installation et transmission des exploitations agricoles, à la stratégie alimentaire territoriale, à l'économie circulaire dont les déchets agricoles et à la valorisation des productions agricoles et aux circuits courts.
- Pilotage et suivi des partenariats notamment SAFER, chambre d'agriculture, GRAAB, fondations...
- Suppléante du Président de la CCVBA à la CDPENAF.

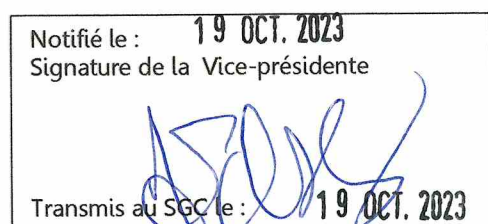
Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : La Directrice Générale des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- au Représentant de l'État,
- à Madame la Cheffe de service comptable SGC de Chateaufort.

Fait à Saint-Rémy- de-Provence, le 6 octobre 2023.



Le Président,

Hervé CHERUBINI